UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA –BEJAIA-
Faculté des sciences Exactes
Département Informatique
♦♦♦♦♦♦♦♦

♦ Règlement Intérieur à propos les absences et les retards de l'étudiant :

► **Article 1** : L'Etudiant doit respecter les horaires d'enseignement affichés au niveau du département Il ne peut sous aucun prétexte se dispenser d'y assister. Il ne peut être autorisé à suivre les enseignements s'il arrive avec un retard de plus de 15 minutes.

► **Article 2** : La présence des étudiants est obligatoire pour les TD etTP, l'Enseignants doit relever les absences au cours de chaque séance.

- 03 absences non justifiées ou 05 absences avec justification entraînent l'exclusion de l'étudiant du module annuel ;
- 02 absences non justifiées ou 04 absences avec Justification entraînent l'exclusion de l'étudiant du module semestriel ;
- Si l'absence est justifiée, il est autorisé à rattraper le TP si possible.

► **Article 3** : Les absences et retards non justifiés exposent l'étudiant aux sanctions prévues par ce règlement.

► **Article 4** : Toute absence nécessite une explication écrite corroborée par des pièces justificatives. Ces pièces doivent être remises à l'agent chargé de l'assiduité au niveau du département dans un délai de 72 heures à partir de la date de l'arrêt de travail.
Les absences autorisées se justifient selon le tableau suivant :

Cas d'absence Justifiées	Justificatifs demandés
Décès d'ascendants, descendants ou collatéraux directes.	Acte de décès.
Maladie.....	Certificat d'arrêt de travail avec ordonnance servie.
Hospitalisation.....	Suivant Certificat (séjour)
Réquisition officielle dans le cadre d'activités nationale de caractère scientifique, culturel, sportif ou administratif.	Titre de réquisition convocation délivrée par l'autorité compétente.

► **Article 5** : **Toute absence durant les EMD nécessite un certificat de Séjour (Hospitalisation), acte de décès, autres documents non Valable selon le règlement.**

Le Chef de Département

رئيس القسم
الدكتور : عمرون كمال